



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 26111

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC). Au moment où la France va assurer la présidence de l'Union européenne, il souhaite que le Gouvernement précise les initiatives et les mesures qu'il entend prendre afin de soutenir l'agriculture, défendre un certain modèle agricole axé sur l'exploitation familiale, la garantie du revenu agricole, la traçabilité des productions et le respect des exigences environnementales dans une perspective de développement équitable et durable.

Texte de la réponse

Le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) est en cours de négociation dans les enceintes communautaires. L'objectif de la France, qui préside le Conseil, est d'arriver à un accord avant la fin de l'année sur ce sujet. La négociation du bilan de santé ne remet pas en cause l'existence et le niveau des soutiens directs accordés aux agriculteurs. Elle est l'occasion pour l'Union européenne de prévoir des dispositions pour les territoires fragiles. C'est l'objet d'une des propositions de la Commission, qui permet aux États membres de mettre en place des aides destinées aux filières ovine, bovine, laitière et rizicole des régions connaissant des désavantages spécifiques. Il est indispensable que la PAC préserve les équilibres des productions et des territoires ruraux, et permette de maintenir une activité agricole dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Aucune des mesures décidées lors du bilan de santé ne devra menacer l'activité de production de régions entières ni entraîner la déstructuration de filières et la délocalisation de la production de territoires fragiles. Les exigences environnementales ne sont pas remises en cause, et la présidence française travaillera avec l'ensemble de ses partenaires à les simplifier afin de faciliter à la fois leur application et leurs contrôles. Enfin, la France a rédigé un mémorandum sur la sécurité sanitaire des importations, qui a été présenté conjointement par quinze États membres au conseil des ministres de l'agriculture de juin. Il propose des éléments de réflexion, dans un contexte d'accroissement des échanges mondiaux qui rend plus probables l'émergence et la diffusion de facteurs de risques ou de maladies, afin que l'Union européenne puisse s'assurer de la qualité sanitaire des aliments importés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26111

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5525

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7309